



CP 107 SECTEUR MAÎTRES-TAILLEURS

SALAIRES 01/03/2023

Les salaires barémiques et effectifs sont augmentés de 2 % à partir du 1^{er} mars 2023 suite à l'adaptation à l'indice des prix à la consommation.

Salaires minimum nationaux à partir du 01/03/2023

Niveau salarial et fonction	Salaire horaire (EUR)
Niveau 1 : aides et finisseurs (euses)	14,09
Niveau 1bis : aides et finisseurs (euses) après 3 ans d'ancienneté	14,79
Niveau 2 : les assistants ouvriers et ouvrières	15,56
Niveau 3 : ouvriers et ouvrières qualifiés	16,59
Niveau 4 : ouvriers et ouvrières très qualifiés (ouvriers d'élite)	17,11
Niveau 5 : ouvriers tailleurs et ouvrières tailleuses	17,63